

**Nombre de conseillers** L'an deux mille vingt-cinq, le 4 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19h00, dans la salle du conseil, sous la présidence de Lucas PUGIN, Maire.

**En exercice : 29**

**Quorum : 15**

**Présents : 18**

**Votants : 20**

**Date de la convocation : 26 février 2025**

**Délibération adoptée à l'unanimité**

**Présents :** MM. Lucas PUGIN, S. LE MOAL, É. BOUCHET, D. GERELLI-FORT, B. MARQUET, I. SAGE, André PUGIN, V. JACQUEMOUD, G. SUATON, C. PEGUET, P. SAUVAGET, J-L. MAULET, P. VIDONNE, R. DIAKHATÉ, F. CONTAT, J-L. LACHENAL, J-P. PETRONIN et T. GAL

**Procurations :** Mmes N. SEMLAL à S. LE MOAL et C. MEYNET à Lucas PUGIN

**Excusé :** M. S. JAVOGUES

**Absents :** MM. A. MIZZI, S. BIOLLUZ, G. GAUTHIER, D. EISACK, S. MILLOT-FEUGIER, P. BARON, Olivier VENTURINI et Virna VENTURINI

**Secrétaire de séance :** Mme C. PEGUET

## 2025DELIB027 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LES AMIS DE LA CONCIERGERIE »

*3.5 Autres actes de gestion du domaine public*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération n° 2019DELIB161 du Conseil municipal en date du 3 décembre 2019 approuvant la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365, conclue entre la commune et l'association « Les amis de la Conciergerie » renouvelée par délibérations n° 2021DELIB069, n° 2022DELIB060, n° 2023DELIB028 et n°2024DELIB012 du Conseil municipal en date du 25 mai 2021, du 7 juin 2022, du 7 mars 2023 et du 6 février 2024 ;

Vu l'avis de la commission sports, loisirs, culture et patrimoine ;

**Considérant** l'association « Les amis de la conciergerie » qui a pour objet de :

- créer, gérer, animer un lieu convivial pour favoriser la rencontre et développer l'envie de vivre et de faire ensemble
- proposer des animations, soit développées par l'association en elle-même, soit en relais avec d'autres associations locales
- transmettre des valeurs d'écocitoyen, d'écologie, de circuits courts ; ces valeurs seront véhiculées au plus grand nombre à travers des activités gratuites et/ou payantes et des projets individuels et/ou collectifs
- fédérer les habitants autour du projet futur de la conciergerie

**Considérant** que l'association « Les amis de la conciergerie » est une association reignerande dont le siège social est fixé au 156 chemin de Caillat à Reignier-Ésery ;

**Considérant** l'objet de l'association « Les amis de la conciergerie » nécessitant de disposer d'un espace pour exercer ses activités ;

Considérant l'intérêt de la commune de soutenir les actions en faveur du vivre

Considérant qu'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585 d'une superficie de 3 039 m<sup>2</sup>, sises aux 301, 311, 319 Grande Rue a été mise à disposition de l'association « Les amis de la conciergerie » par la commune ;

Considérant que la parcelle cadastrée F n° 2365, d'une superficie de 1 198 m<sup>2</sup> a été mise à disposition pour permettre l'accès pompier et le maintien des activités de l'association ;

Cette mise à disposition gratuite représente un soutien financier de 7 382,16 € par an.

Considérant l'activité de la Conciergerie, laquelle souhaite ouvrir comme suit :

- Le samedi 14 mars 2025, dans le cadre de la Saint Patrick,
- Le vendredi 16 mai 2025, pour l'ouverture de la saison estivale des Guinguettes.
- Le vendredi 19 septembre 2025, pour la fermeture automnale des Guinguettes.
- Pour la période estivale :
  - Tous les vendredis soir :
    - Du 13/06 au 04/07/2025 inclus.
    - Du 29/08 au 19/09/2025 inclus.
- Dans le cadre des soirées guinguettes :
  - Les vendredis soir :
    - Les 13/06, 04/07, 29/08, 5/09, 12/09 inclus.
- Le dimanche 13/07, pour une animation pétanque,
- Le samedi 19/07, pour une animation « journée médiévale »,
- Le samedi 30 août, pour une animation « cinéma sous les étoiles » avec l'Harmonie municipale,
- Le samedi 20 septembre pour la « fête de la bière » organisée par la JSR,
- Le samedi 27 septembre pour l'animation « Vide grenier brunché »,
- Le vendredi 31 octobre pour l'animation « Soirée HalloWine ».

Considérant le projet de convention de mise à disposition ;

Après l'exposé de Madame Denise GERELLI-FORT, Maire-adjointe déléguée à la culture et au patrimoine,

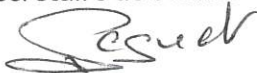
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles cadastrées F n° 583, 584 et 585, et la parcelle cadastrée F 2365 conformément au plan annexé à la convention, avec l'association « Les amis de la conciergerie » ;

**Article 2 :** Annexe la convention à la présente ;

**Article 3 :** Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant dans l'ordre du tableau en cas d'empêchement, pour l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance



Christine PEGUET

Le Maire



Lucas PUGNIN

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente  
Publiée le 11 MARS 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.